

Marseille, le mercredi 22 septembre 2010

AGENCE REGIONALE DE SANTE
CELLULE RÉGIONALE D'HÉMOVIGILANCE

Les Coordonnateurs Régionaux d'Hémovigilance

Suivi du dossier : AULLEN Jean-Patrice

☎ 04.91.29.99.78

☎ 04.91.29.99.23

jean-patrice.aullen@ars.sante.fr

à

monsieur le directeur général de l'ARS PACA

Vos références : **DARQ/EBT/186.10**

Nos Références : **ARS/POSA/CRH/JPA-IDA/SOTS/21/09/2010**

OBJET : Suivi annuel du SOTS : Avis des coordonnateurs régionaux de l'hémovigilance pour projet de réponse au président de l'EFS

Monsieur le directeur,

Nous faisons suite au courrier du 16 août 2010 du monsieur le président de l'EFS Siège, par un avis commun des coordonnateurs régionaux de l'hémovigilance.

Le SOTS PACA a été mené en toute concertation entre les services de l'ARS (CRH), l'EFS A-M, et en fonction des besoins de chaque établissement de santé de la région et des SROSS.

Un suivi a été mis en place, lors du suivi du SOTS et au décours des autorisations de dépôts et des sites de l'EFS A-M.

Les précisions suivantes nous paraissent nécessaires à apporter pour ce qui concerne :

- . le centre hospitalier Pierre Nouveau à Cannes. Il conviendrait de préciser site de l'hôpital privé Cannes-Oxford
- . la polyclinique Notre Dame à Draguignan. Il s'agit d'un dépôt relais dont la date d'autorisation est le 30/03/2009
- . l'hôpital privé d'Istres. Il porte désormais le nom de clinique de l'Etang de l'Olivier.

Deux dépôts d'urgence vitale fonctionnent de nuit en relais de 2 sites EFS de faible activité, suite à des accords locaux validés. Il s'agit de ceux du centre hospitalier d'Arles et du CHICAS site hospitalier de Gap.

Sur le fond, un point majeur subsiste et retient notre attention. Le dépôt relais et d'urgence vitale d'un établissement de santé, lorsque ce dernier fait partie d'un pôle santé réunissant sur le même lieu, un établissement public et un établissement privé doit pouvoir répondre à la sécurité transfusionnelle et desservir les 2 établissements.

Il nous paraît important qu'un dépôt, sous la forme ou pas d'un GCS, et sous réserve de la volonté commune des établissements, après la mise en place d'un Csth commun et d'outils partagés, permette d'y répondre positivement. Un événement grave récent et d'autres ont pu illustrer ce point de vue.

Dans la région, deux pôles devraient déjà en bénéficier :

- le pôle de santé de Carpentras réunissant la clinique Synergia et le centre hospitalier de Carpentras
- le pôle de santé de Saint Tropez à Gassin, réunissant la clinique chirurgicale du golfe de Saint Tropez et le centre hospitalier de Saint Tropez. Pour mémoire l'autorisation actuelle est donnée au CH pour le pôle composé des deux établissements.

La question peut se poser notamment pour des centres d'hémodialyse localisés dans les enceintes même d'établissements de santé.

Enfin, il existe une incertitude sur l'avenir des dépôts de CHU de Nice, en attente de finalisation du site EFS de Saint Laurent du Var sur les sites hospitaliers de Pasteur et/ou de l'Archet.

L'évolution de l'activité de l'AP-HM (site de Sainte Marguerite) devrait conduire à une relocalisation sur le site hospitalier de l'IPC (Institut Paoli-Calmettes), du site EFS Marseille-Sud qui dessert aussi d'importantes cliniques de Marseille.

Il serait opportun que l'ARS participe à l'instruction de ces dossiers.

Le maillage de la réponse à l'urgence vitale *lorsqu'il s'avérait nécessaire notamment pour des raisons de délais*, a été étendu aux conventions inter-établissements de santé ; elles portent sur les CGR, mais aussi sur les plasmas pour les dépôts d'urgence vitale. Les deux volets (CGR et plasma) nous paraissent devoir être considérés lors des autorisations de dépôts et de la réponse aux besoins d'urgence vitale.

L'évaluation du SOTS et de son suivi attentif nous paraît bien positive.

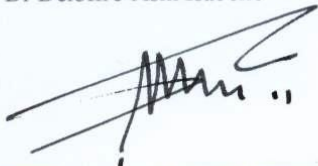
Par ailleurs, la décision du ministère de la défense concernant le dépôt de délivrance de l'HIA Lavéran qui est distribué par l'EFS AM, est intervenue le 16 juin 2009.

Cet avis est partagé par monsieur le directeur de l'EFS AM avec lequel nous nous sommes concertés.

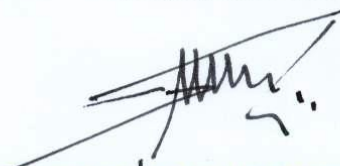
Aussi, avec ces éléments portés à votre connaissance, nous formalisons pour notre part, un avis favorable sur les modifications intervenues.

Les coordonnateurs régionaux d'hémovigilance

signé pour
Dr Deloffre-Asin Isabelle



Dr Aullen Jean-Patrice



CELLULE RÉGIONALE D'HÉMOVIGILANCE - ARS PACA - 23/25 rue Borde 13285 Marseille cedex 08
☎ 04.91.29.99.78 / 93 00 📠 04.91.29.99.23 Mail : jean-patrice.aullen@ars.sante.fr - jean-michel.busseron@ars.sante.fr